



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 15 - JANVIER 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2012026-0007 - Arrêté de délégation de signature pour les hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (Sites: Bichat- Beaujon- Louis Mourier- Bretonneau- Charles Richet)	1
---	---

75 - Etablissement public de coopération culturelle 104 Cent Quatre

Décision - Délégation de signature de Mr Pierre Colomer, Directeur technique du CENTQUATRE à Mr. Christophe Gualde, Directeur technique adjoint	10
Décision - Délégation temporaire de signature du Directeur du CENTQUATRE à Mademoiselle Sabine Baron, Directrice administrative et financière	12

Direction Générale des Finances Publiques

Trésorerie Générale de l'Assistance Publique - TGAP

Autre - DELEGATION DE POUVOIRS N °2-2012 du 25 janvier 2012	14
---	----

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2011305-0082 - DRFiP75.Délégation de signatures concernant les services	27
France Domaine Paris - missions domaniales - expropriations	
Arrêté N °2011305-0083 - DRFiP75 - Délégations de signatures concernant les services France Domaine Paris - Missions domaniales - assiette	32
Arrêté N °2011305-0084 - DRFiP75 - DRFiP75 - Délégations de signatures concernant	39
les services de la direction du pôle fiscal Centre - DAUPHIN- HIPPON	
Arrêté N °2012001-0006 - DRFiP75 - DRFiP75 - Délégations de signatures concernant	41
les services de la direction du pôle fiscal Nord- Est - A + - SAP - PCE - IAD	
Arrêté N °2012002-0005 - DRFiP75 - Délégations de signatures concernant les services de la direction du pôle Paris Sud- Ouest - A +	50
Arrêté N °2012023-0005 - DRFiP75 - DRFiP75 - Délégations de signatures concernant	55
les services de la direction du pôle fiscal Nord- Est - PEYRONNET	



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012026-0007

**signé par Directeur du groupe hospitalier Bichat Beaujon Louis Mourier Bretonneau Charles
Richet
le 26 Janvier 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature pour les
hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de
Seine (Sites: Bichat- Beaujon- Louis Mourier-
Bretonneau- Charles Richet)

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012-01-CK

Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011 – 0072 DG modifié du 09 mai 2011 fixant les matières déléguées par la Directrice Générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

Vu l'arrêté directeurial n° 2010- 285DG portant nomination de Monsieur Christophe Kassel aux fonctions de directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

Vu les arrêtés directeuriaux n° 2010- 287DG, 2011 – 0112 DG et 2012/002 DG portant nomination de cadres de direction des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Mme Anne Costa, Directrice du Groupe Hospitalier adjointe par intérim, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) dans le champ d'attribution du directeur par intérim du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Fabrice Ormancey, Directeur des finances, coordonnateur du pôle ressources approvisionnement, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A/C/D/F/H/I de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Eric Simon, Directeur des finances Adjoint, en charge des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C/H de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Caroline Calmel, Directrice des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Erik Domain, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Alexandre Therre, Directeur des Ressources Humaines Adjoint, en charge des relations sociales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, Chef de projet du futur Bichat, Beaujon, coordonnateur du pôle investissement, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D et F de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Pascale Cosialls, Directrice des Affaires médicales et de la recherche, coordinatrice du pôle stratégie, qualité et patientèle, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E et G de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Patrick Roquencourt, Secrétaire Général, Adjoint au directeur du site Bretonneau, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E et F de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur du NSI Gestion et de la Cellule des marchés, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D et F de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

- Myriam Bénaomar, adjointe à la Directrice du site Louis Mourier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Dominique Champenois, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Erik Dusart, Directeur du site Bichat, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Marie Warnier, Directrice du site Bretonneau, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice du site Bretonneau, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Gwénoyée Abalain, Directrice du site Louis Mourier, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n°2011-0072DG susvisé,
- Younès Bénanteur, Directeur du site Charles Richet, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Hélène Oppetit, Directrice du site Beaujon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur adjoint Chef de projet du futur Bichat/Beaujon, coordonnateur du pôle investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation de signature est donnée à :

- Olivier Savin, Directeur du système d'information,
- Abder El Assali, Adjoint au Directeur du système d'information,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe C dépenses 2°/3°/5°/7° et paragraphe D à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

- Françoise Gosso, Directrice des équipements,
- Solène Molle, Ingénieur à la Direction des équipements,
- Sébastien Vesseron, Ingénieur à la Direction des équipements,
- Elodie Salga, Ingénieur à la Direction des équipements,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe C dépenses 2°/4°/7° à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

- Marc Hérold, Directeur des travaux et de la maintenance,
- Hubert Parmentier, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Bertrand Rigaud, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Pierre Puget, Ingénieur à la Direction des travaux,
- David Supplis, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Jean-Philippe Lausson, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Edouard Croisile, Ingénieur à la Direction des travaux,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 paragraphes C dépenses 2°/3°/7° et F à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

En cas d'empêchement de Monsieur Erik Domain, Directeur des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Christine Cosmao, Attachée d'administration
- Laure Albrecht, Attachée d'administration
- Marie-Victoire Grolleau, Attachée d'administration
- Tony Loiseau, Attaché d'administration
- Marie-Hélène Cachin, Attachée d'administration
- Gwenaëlle Gérard-Saigne, ACH
- Denis Guitteaud, Attaché d'administration

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Erik Domain et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe A, B et G.

- Gérard Cottin, Cadre de santé, Responsable de formation groupe
- Michelle Marie, Cadre de santé, Adjointe Responsable de formation groupe

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Erik Domain et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe B 4^e.

En cas d'empêchement de Monsieur Fabrice Ormancey, Directeur des finances, coordonnateur du pôle ressources approvisionnement ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Jean-François Tacnet, Attaché d'administration,
- Marie-Emilie George, Attachée d'administration,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Fabrice Ormancey et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG paragraphe C à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire,

En cas d'empêchement de Madame Caroline Calmel, Directrice des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Edwige Lesaffre, Ingénieur hospitalier,
- Brahim Bouzaréa, Ingénieur hospitalier pour le site de Charles Richet,
- Arnaud Guillet, Attaché d'administration, Coordonnateur logistique pour le site de Louis Mourier,
- Joan Pasquier, ACH Responsable des services économiques pour le site de Bichat,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Caroline Calmel et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG paragraphe C à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

En cas d'empêchement de Madame Pascale Cosialls, Directrice des affaires médicales et de la recherche, coordonnatrice du pôle stratégie, qualité et patientèle, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Pascale Machon, Attachée d'administration
- Pauline Maisonneuve, Attachée d'administration

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG paragraphe A et G à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

- Annick Macrez, Directrice qualité/gestion des risques/droits du patient

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Pascale Cosialls, et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n°2011-0072 DG paragraphe E à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Anne Costa, Directrice du Groupe Hospitalier adjointe par intérim, Directrice du site de Beaujon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Erik Domain, Directeur des Ressources Humaines du Groupe Hospitalier,
- Fabrice Ormancey, Directeur des finances, coordonnateur du pôle ressources approvisionnement,
- Marc Catanas, Directeur des Soins infirmiers,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Anne Costa a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Erik Dusart, directeur du site de Bichat, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Alexandre Therre, Directeur des Ressources Humaines Adjoint, en charge des relations sociales,
- Caroline Calmel, Directrice des services économiques et logistiques,
- Eric Simon, Directeur des finances Adjoint, en charge des recettes,
- Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, Chef de projet du futur Bichat, Beaujon, coordinateur du pôle investissement,
- Pascale Cosialls, Directrice des Affaires médicales et de la recherche, coordinatrice du pôle stratégie, qualité et patientèle,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Erik Dusart a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Madame Gwénoyée Abalain, directrice du site de Louis Mourier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Myriam Benaomar, adjointe à la Directrice du site Louis Mourier,
- Erik Domain, Directeur des Ressources Humaines GH
- Nicole Gatineau Saillant, Coordinatrice soins du site de Louis Mourier,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Gwénoyée Abalain, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Louis Mourier,

En cas d'empêchement de Mme Marie Warnier, directrice du site de Bretonneau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Patrick Roquencourt, Secrétaire Général, Adjoint à la directrice du site Bretonneau,
- Marie-Lise Pimentel, AAH Chargée des Affaires générales et des relations avec les usagers, du site Bretonneau,
- Marie-Hélène Cachin, AAH Chef du personnel du site de Bretonneau,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marie Warnier, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de M. Younès Bénanteur, directeur du site de Charles Richet ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Maurice Rozain, adjoint du directeur du site Charles Richet,
- Denis Guitteaud, ACH, Chef du personnel, du site Charles Richet,
- Marie Catherine, ACH,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Younès Bénanteur, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Charles Richet,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

1. l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2, 3 et 5 du présent arrêté

2. Pour le site de Beaujon

- Jean Rougemont, Directeur adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH,
- Marc Catanas, Directeur des Soins du site
- Elodie Salga, Ingénieur biomédical, Direction des Equipements
- Emmanuelle Juan, AAH
- Marie-Victoire Grolleau, AAH Chef du personnel du site
- Colette Mascarin, ACH Responsable formation
- Sylvie Celerier, ACH, Responsable des relations avec les usagers du site
- Marie-Lise Pimentel, AAH

3. Pour le site de Bichat :

- Françoise Gosso, Directrice des Equipements,
- Laure Albrecht, AAH, Ressources Humaines du GH
- Eric Blattes, AAH, Cellule des marchés du GH,
- Pauline Maisonneuve, AAH, Responsable des affaires Générales et recherche du GH
- Michèle Caron, ACH, Responsable des relations sociales du GH,
- Marie Nobili, ACH Adjoint au responsable du bureau des entrées du site
- Sophie Viane, ACH Assistante de direction du site
- Edwige Lesaffre, ingénieur hospitalier

4. Pour le site de Louis Mourier :

- Hocine Hasnaoui, Cadre de soins service imagerie du site,
- Bertrand Rigaut, Ingénieur travaux du GH
- Pierre Puget, Ingénieur Travaux du GH

- Jean-François Tacnet, AAH service budget
- Nadia Olinga, ACH, service des ressources humaines du GH
- François Pinchon, ACH, service personnel médical du GH
- Christelle Soupraya, ACH, Responsable archives du site

5. Pour le site de Bretonneau :

- Marie-Pascale Legret, AAH, Chargée des affaires générales et usagers du site Bichat
- Jean-Philippe Lausson, Ingénieur Travaux du GH
- Jeanne Lauroua, Directrice des soins du site Bretonneau
- Sébastien Vesseron, Ingénieur biomédical, Direction des Equipements,
- Tony Loiseau, AAH, chef du personnel du site
- Hadjila Lerouge, Directrice des soins du site Charles Richet

6. Pour le site de Charles Richet :

- Evelyne Estibal, ACH, comptabilité travaux du site
- Edouard Croisile, Ingénieur travaux du site
- Brahim Bouzarea, Ingénieur logistique du GH
- Joe-Pascal Saji, Ingénieur Responsable restauration du GH
- Marie Catherine, ACH,
- Denis Guitteaud, AAH, chef du personnel du site
- Henri Pham, AAH, Cadre Administratif de Pôle

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2011 - 276 - 0001 portant délégation de signature du directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est abrogé.

ARTICLE 8:

Le Directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 26 janvier 2012.

Christophe Kassel





PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Autres signataires
le 23 Janvier 2012**

75 - Etablissement public de coopération culturelle 104 Cent Quatre

Délégation de signature de Mr Pierre Colomer,
Directeur technique du CENTQUATRE à Mr.
Christophe Gualde, Directeur technique
adjoint

DECISION N° DS002-12 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT DU « 104 CENTQUATRE »

- Vu la délibération du Conseil municipal de Paris en date des 7 et 8 juillet 2008 et la délibération du Conseil Général de Paris en date du 7 juillet 2008 créant un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale pour la gestion du 104 CENTQUATRE au 104 rue d'Aubervilliers et 5 rue Curial à Paris 19^{ème} et désignant son Directeur,
- Vu l'article 10 des statuts de l'établissement du « 104 CENTQUATRE » spécifiant les fonctions attribuées au Directeur de l'établissement et autorisant ce dernier à déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs des services de l'établissement,
- Vu l'acte de nomination du Directeur de l'établissement du « 104 CENTQUATRE » n°2010-02 par le Conseil d'Administration de l'établissement en date du 9 juin 2010,
- Vu le contrat de travail du Directeur de l'établissement indiquant sa prise de fonction au 15 septembre 2010



DECIDE

ARTICLE 1 : « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre COLOMER, Directeur technique, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Christophe GUALDE, Directeur technique adjoint, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du Directeur de l'établissement « 104 CENTQUATRE » :

- les pré - engagements,
- les engagements juridiques en dépense et en recette d'un montant inférieur à 4000 € HT
- les états de frais dans le cadre des réceptions et des ordres de mission,
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, les certifications de service fait sur le bordereau journal des mandatements, les factures, ainsi que les certificats administratifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires,
- les documents administratifs de suivi et de fin d'exécution des contrats, des marchés publics, et plus généralement de tous engagements juridiques relevant de son autorité d'un montant inférieur à 4000 € HT tels que procès-verbaux de réception des prestations, bons de livraison, bons de transport, comptes-rendus de réunion, états des lieux, fiches de prêt de matériel,
- les contrats de travail à durée déterminée jusqu'à 6 mois, ainsi que les avenants afférents, convention de stage et certificat administratif,
- les documents administratifs de demande de congés, de feuille de présence des personnes relevant de son autorité,
- les autorisations d'accès relatif à sa mission.

Fait à Paris, le 23/01/2012

Spécimen de la signature de
Pierre COLOMER :

Spécimen de la signature de
Christophe GUALDE :



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Autres signataires
le 23 Janvier 2012**

75 - Etablissement public de coopération culturelle 104 Cent Quatre

Délégation temporaire de signature du
Directeur du CENTQUATRE à Mademoiselle
Sabine Baron, Directrice administrative et
financière



DECISION TEMPORAIRE N° DST001-12 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT DU « 104 CENTQUATRE »

- Vu la délibération du Conseil municipal de Paris en date des 7 et 8 juillet 2008 et la délibération du Conseil Général de Paris en date du 7 juillet 2008 créant un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale pour la gestion du 104 CENTQUATRE au 104 rue d'Aubervilliers et 5 rue Curial à Paris 19^{ème} et désignant son Directeur,
- Vu l'article 10 des statuts de l'établissement du « 104 CENTQUATRE » spécifiant les fonctions attribuées au Directeur de l'établissement et autorisant ce dernier à déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs des services de l'établissement,
- Vu l'acte de nomination du Directeur de l'établissement du « 104 CENTQUATRE » n°2010-02 par le Conseil d'Administration de l'établissement en date du 9 juin 2010,
- Vu le contrat de travail du Directeur de l'établissement indiquant sa prise de fonction au 15 septembre 2010

DECIDE

ARTICLE 1 : La présente décision prend effet le 24 janvier 2012 et s'achève le 31 mars 2012.

ARTICLE 2 : « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur José - Manuel GONCALVES directeur, délégation de signature est donnée à :

Mademoiselle Sabine BARON, Directrice Administrative et financière, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du Directeur de l'établissement « 104 CENTQUATRE » :

- toute décision concernant l'élaboration et l'exécution l'état provisionnel et des recettes et des dépenses, et ses modifications,
- les engagements juridiques en dépense et en recettes dans la limite des inscriptions budgétaires et des règles fixées par le Conseil d'Administration, dans la limite des 200.000 € HT,
- les états de frais dans le cadre des réceptions et des ordres de mission,
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, les certifications de service fait sur le bordereau journal des mandatements, les factures, les procès-verbaux de réception de prestations, ainsi que les certificats administratifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires, dans la limite des 200.000 € HT,
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des recettes, les certifications de service fait sur le bordereau journal des titres, les factures, les procès-verbaux de réception de prestations, ainsi que les certificats administratifs et les mentions destinées au titrage des recettes, dans la limite des 200.000 € HT,
- les ordres de missions concernant les personnels relevant de son autorité,

Fait à Paris le 23/01/2012

Spécimen de la signature de
José - Manuel GONCALVES :

Spécimen de la signature de
Sabine BARON :



PREFECTURE PARIS

Autre

**signé par Trésorier payeur général de la trésorerie générale de l'Assistance Publique
le 25 Janvier 2012**

**Direction Générale des Finances Publiques
Trésorerie Générale de l'Assistance Publique - TGAP
Direction TGAP**

DELEGATION DE POUVOIRS N °2-2012
du 25 janvier 2012

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE GENERALE DE
L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS
3 AVENUE VICTORIA
75192 PARIS CEDEX 04 SP

TRESORERIE GENERALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

DELEGATION DE POUVOIRS N° 2 -2012 du 25 janvier 2012

Le Trésorier-payeur général

Décide

Article 1

Article 1 - A -Délégations générales

1) Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros :

M. Franck POULET	Chef des services départementaux des Finances Publiques Fondé de pouvoir	Direction
M. Eric NEXON	Administrateur des Finances Publiques adjoint Chargé de mission spéciale, Chef du Département "comptabilité», du Pôle "dépense" et de la Mission Maîtrise des Risques et de la Mission PGI	Direction

2) Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux, notamment celui de signer les actes relatifs aux Déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 25.000 euros et du rejet de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 150.000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de la part de M.POULET et de M.NEXON, sans toutefois que le non empêchement soit opposable aux tiers :

Mme Cécile VANDAMME	Administratrice des Finances Publiques adjointe Chef du service facturier	Service facturier
Mme Laurence GODEFROY	Inspectrice principale des Finances Publiques, Auditrice	Audit
Mme Jeannine BON	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale	Fondé de pouvoir - Assistant
Mme Nicole MARTINEZ	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Dépense
M. Olivier LACZNY	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Recouvrement sur organismes et divers
Melle Corinne PASCAL	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle "Ressources humaines et Moyens"
M. Raphaël SARRAZIN	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Adjoint au chef du Département	Département Comptabilité
Mme Eliane WOLF	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Recouvrement sur particuliers

Article 1 – A bis – Délégation particulière

Reçoit le pouvoir de signer tous les actes intéressant les affaires du Pôle Dépense, à l'exception du rejet de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 150.000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de la part de Mme MARTINEZ, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

M. Philippe JASPIERRE	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Chargé de mission	Pôle Dépense
-----------------------	--	--------------

Article 1 - A ter – Délégations spéciales

1) En l'absence de Laurence GODEFROY, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations relatives aux activités du pôle d'audit

Mme Claire BASLE	Inspectrice des finances publiques	Pôle Audit
------------------	------------------------------------	------------

2) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de pôle, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations d'usage courant dans les limites de son service :

Mme Marion GRATIUS	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Ressources humaines et moyens /Ressources humaines
--------------------	---	--

3) Reçoit délégation pour signer les bons de commande d'un montant maximum de 15.000 euros à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

Melle Corinne PASCAL	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle "Ressources humaines et Moyens"
----------------------	---	--------------------------------------

3bis) Reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envois, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Ressources humaines et moyens / Moyens
-------------------	---	---

4) Reçoit délégation pour signer, seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, et notamment les ordres de paiement (y compris ceux payables dans divers départements et par les payeurs auprès des ambassades de France et à l'étranger, ou par le trésorier-payeur général pour l'étranger) :

Mlle Kristelle COUET	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière
----------------------	---	--

5) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement et les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 8.000 euros :

Mlle Anne MERVAUX	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation
Mme Béatrice LARGILLIERE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Centres de long séjour
M. Briand NGUYEN	Inspecteur des finances publiques	Direction / Expertise juridique
Mme Leila DRIS	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / "Recettes diverses"
M. Philippe RAFFIER	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Tiers payeurs

M. Renaud KOINTZ	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Collectivités Etrangères
M. François CANO	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Demandes de renseignements - Contentieux

6) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement :

M. Simon DAGUIN	Inspecteur des finances publiques	Contrôle de gestion, Mission Maîtrise des risques
Mlle Célia GUIOT	Inspectrice des finances publiques	Mission Maîtrise des risques
Mme Christelle LORGNIER-HUMEZ	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques

Mme Karyne MOREAU	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Régies
Mme Catherine HATESSE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Dépense / Dépenses règlement
Mme Laure GIRARDIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité Encaissement Virements
Mme Sylvie TSIANG	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Comptabilité Etat
Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Ressources humaines et moyens / Moyens

Mme Catherine BARRE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Encaissement chèques
---------------------	---	--

7) Sous réserve des dispositions de l'article 2, reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 500 euros et des rejets de paiement des traitements et salaires, sauf à avoir recueilli préalablement mon accord ou celui d'un de mes mandataires visés à l'article 1-A :

M. Vincent LE DOEUFF	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Dépense / Dépense visa personnel
----------------------	--	---

8/ Reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 8.000 euros :

M. Cyrille MARTY	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Dépense / Dépense visa
------------------	--	--------------------------------

8 bis/ En cas d'absence de M. Marty, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 8000 euros.

M. Harvey WIERNIK	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission	Pôle Dépense / Dépense visa
-------------------	--	--------------------------------

9/ Reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même tous les documents d'usage courant dans la limite des missions qui lui sont confiées.

M. Samuel PELLISSIER	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission	Département Comptabilité
----------------------	--	-----------------------------

10) En cas d'absence de M. Eric NEXON, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage dans la limite de leurs missions respectives

M. NGUE Blondel	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale chargée de mission spéciale	Mission PGI
Mlle Sandra LOYENET	Inspectrice des finances publiques mission spéciale	Mission PGI
Mme Sabrina SEUBILLE-COINTE	Inspectrice des finances publiques mission spéciale	Mission PGI
Mme Catherine FIAND-DELHOUME	Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. Stéphane MELQUIOND	Inspecteur des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
Mme Annick QUAINNETIER	Inspectrice des finances publiques	Mission PGI
M. William RAPILLARD	Inspecteur des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. Antonio NASCIMENTO	Inspecteur des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. Vincent LEDROIT	Inspecteur des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. Robert THIRIET	Contrôleur des finances publiques Chargée de mission	Mission PGI
M. Guy MORIN	Contrôleur des finances publiques Chargée de mission	Mission PGI

11) Les huissiers des Finances Publiques dont les noms suivent, hors leur fonction de poursuite, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement relatifs à des dettes inférieures à 1.500 euros, dans le cadre des procédures qu'ils conduisent :

Mlle Alice LAFAYE	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mlle Aurore REIGNIER	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Aurélia GIULIANI	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Catherine LINTINGRE	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Melle Peggy ROUQUIER	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
M. Daniel VERRIER	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Blandine BOULEY	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
M. Karim BOUCHEBEL	Huissier des Finances Publiques	Huissiers

12) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envois et les courriers relatifs aux transferts entre comptables, les courriers relatifs aux propositions de placement et aux placements réalisés :

Melle Chloé THEVENON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Comptabilité Etat
----------------------	---	---------------------------

13) En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs et notamment les déclarations de créance au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4.000 euros :

Mme Nicole HAMON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation
Mme Emmanuelle CAPEAU	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation
M. SATTIANARAYANANE	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef du secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Contentieux - Poursuites

M. Jean-Louis BIZIEN	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle de recouvrement sur particuliers / Centres de long séjour
Mme Catherine CHASSAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Renseignements et poursuites
Mme Annie MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Recettes diverses
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Collectivités-Etranger
M. Frédéric TREYT	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Tiers payeurs
Mme Sophie BENABDELLAZIZ	Contrôleur des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Recettes diverses

14) Reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs :

M. Thierry MARS	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Ressources humaines et moyens / Ressources humaines
Melle Françoise MAILLARD	Contrôleur principal des Finances Publiques , Adjointe du chef de secteur	Pôle Ressources humaines et Moyens / Ressources humaines
M. Steve KROMWELL	Contrôleur, des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense visa
M. Fabrice NOCQUE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint au chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense visa

M. Stéphane MADEC	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Encaissement Virements
Mme Sylvette COUDERC	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département Comptabilité / Encaissement Virements
M. Pierre PAYNO	Contrôleur des Finances Publiques	Département Comptabilité / Encaissement
M. Armand BOUTON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité/ Encaissement Chèques
M. Dominique DELAHAYE	Agent d'administration principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense visa personnel / Cellule Contrôle de la Paie
M. Joachim PLISSON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de M. DELAHAYE	Pôle Dépense / Dépense visa personnel / Cellule Contrôle de la Paie
Mlle Karine GENET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense visa personnel / Cellule Oppositions sur salaires
M. Olivier REGIS	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense règlement

15) En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les demandes de renseignements pour les excédents de versements, les bordereaux d'envoi, internes et externes, les demandes de mandatement à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris :

M. Bruno BRIEUX	Contrôleur des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière
Mme Catherine DEPLUS	Contrôleur principal des Finances Publiques	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière
M. Fred GALIM	Contrôleur principal des Finances Publiques	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière

16/ En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteur respectifs :

M. Fabrice GOUTERDONDE	Contrôleur principal des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / "Régies"
---------------------------	--	---

17/ En cas d'empêchement ou d'absence de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

M. Julien BOURGUIGNON	Contrôleur des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Pôle Ressources humaines et Moyens
M. Patrick HIERRO	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle Ressources Humaines et Moyens

18/ En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 2.000 euros :

Mme Viviane DORMIOLA	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation
----------------------	-----------------------------------	--

19/ Reçoivent délégation pour habilitier les personnels de la trésorerie générale à l'utilisation des progiciels SAP et HR Access :

Mme Christelle LORNIER-HUMEZ	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques
M. Simon DAGUIN	Inspecteur des finances publiques	Contrôle de gestion Mission Maîtrise des risques

20/ En cas d'empêchement ou d'absence de son chef de service, reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse

M. Laurent BURSZTYN	Agent d'administration des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier
M. Vincent RICHARD	Contrôleur des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant
M. Grégory BALY	Agent d'administration des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant

Melle Alexandra GERNEZ	Agent d'administration des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant
Melle Cécile DELAUNAY	Contrôleur Principal des finances publiques	Ressources humaines Caissier remplaçant
Mme Martine BUISSON	Agent d'administration des finances publiques	Ressources humaines Caissier remplaçant
M. Charles PIEROTTI	Agent d'administration des finances publiques	Ressources humaines Caissier remplaçant

Article 2

Les pouvoirs délégués dans le cadre de l'utilisation des logiciels de gestion relèvent de décisions distinctes de la présente, prises au titre des dispositifs d'habilitation relatifs aux différents systèmes automatisés de gestion.

Article 3

La mention « en cas d'absence ou d'empêchement » figurant dans différents articles de la présente délégation est une mesure strictement interne, non opposable aux tiers.

Article 4

La présente délégation prend effet au 25 janvier 2012 et annule toutes celles qui ont été précédemment consenties.



Christian THALAMY



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2011305-0082

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Novembre 2011**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75.Délégation de signatures concernant
les services France Domaine Paris - missions
domaniales - expropriations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Service France Domaine Paris
Site PAGANINI - 6 rue Paganini - 75972 PARIS CEDEX 20

DELEGATIONS DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS DOMANIALES

AU

11 NOV. 2011

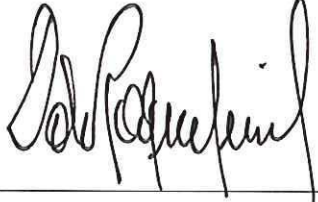




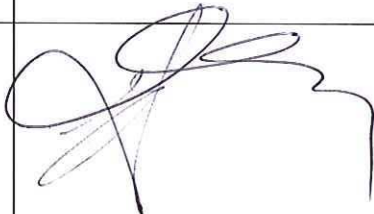


Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris :




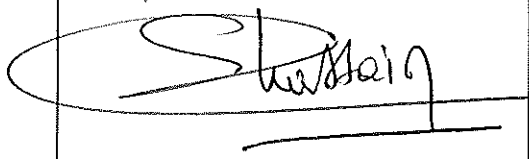

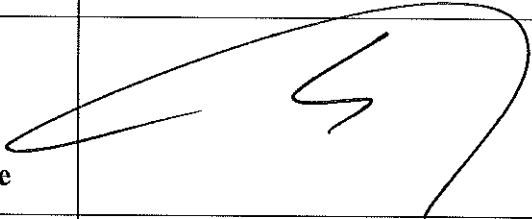
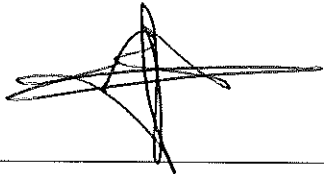


- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R1212-12 ;
- Vu le code de l'expropriation, notamment son article R. 13-7 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article 4 ;
- Vu la décision du 18 octobre 2011 portant désignation de M. Jean-Pierre PERY en qualité de gérant intérimaire de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris et fixant au 1^{er} novembre 2011 son installation ;

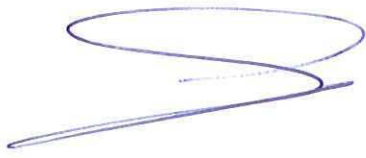
ARRETE :

Art. 1^{er}. – Sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de PARIS en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités ;

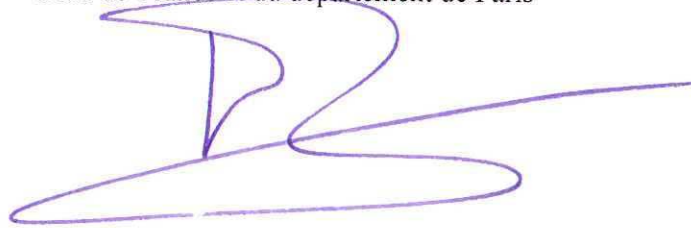
Prénom - Nom	Fonction	Signature
M. Dominique de ROQUEFEUIL	Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris	
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris	
Mme Jocelyne PERREIN-CHATOUX	Commissaire du gouvernement	
M. Yves Le PUIL	Commissaire du gouvernement	
Mme Sylvie BRULÉ	Commissaire du gouvernement	
Mme Evelyne TUTIN	Commissaire du gouvernement en première instance	
Mme Sylvie EDON	Commissaire du gouvernement en première instance	
Mme Joëlle MUNIER	Commissaire du gouvernement en première instance	

Mme Selloi MALOUCHE BOUDEN	Commissaire du gouvernement en première instance	
M. Roland BOYER	Commissaire du gouvernement en première instance	
Mme Madeleine BENAMOU	Commissaire du gouvernement en première instance	
Mme Solange CHASSAIN	Commissaire du gouvernement en première instance	
Mme Sochetta LIM	Commissaire du gouvernement en première instance	
M. Gwelle CHEMINEL	Commissaire du gouvernement en première instance	
Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA	Commissaire du gouvernement en première instance	
M. Charles RICARD	Commissaire du gouvernement en première instance	
Mme Marie-Thérèse DURAY	Commissaire du gouvernement en première instance	
M. Jean-Claude LAMART	Commissaire du gouvernement en première instance	

Mme Gisèle SOLDA	Commissaire du gouvernement en première instance	
-----------------------------	--	--

Art. 2. – le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d’Ile-de-France et du département de Paris.

Le gérant intérimaire de la Direction Régionale des Finances Publiques
d’Ile-de-France et du département de Paris



Jean-Pierre PERY



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2011305-0083

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Novembre 2011**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - Délégations de signatures
concernant les services France Domaine Paris
- Missions domaniales - assiette



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Service France Domaine Paris
Site PAGANINI - 6 rue Paganini - 75972 PARIS CEDEX 20

DELEGATIONS DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS DOMANIALES

AU

1 NOV. 2011

Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris :

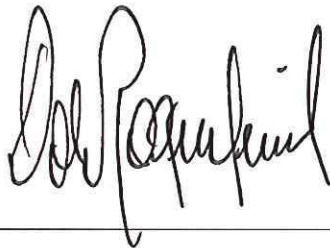


- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret en date du 9 octobre 2008 portant nomination de M. Daniel CANÉPA en qualité de Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 18 octobre 2011 portant désignation de M. Jean-Pierre PERY en qualité de gérant intérimaire de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris et fixant au 1^{er} novembre 2011 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Dominique de ROQUEFEUIL, Administrateur des finances publiques, chef du service France Domaine Paris, à Mme Christine
Arrêté N°2011305-0083 - 27/01/2012


PAILLON, Administratrice des finances publiques, adjointe au chef du service France Domaine Paris, et à Mme Françoise BROCHET, Administratrice des finances publiques Adjointe à France Domaine Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R.2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom - Nom	Grade - Fonction	Signature
M. Dominique de ROQUEFEUIL	Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris	
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris	
Mme Françoise BROCHET	Administratrice des finances publiques adjointe, Responsable des projets et de l'activité Etat	



Art. 2 .- Délégation de signature est donnée à Mme. Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire Classe Normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Mme Véronique GRAND-MARTINI	Inspectrice divisionnaire de classe normale Responsable Organisation – RH – SI – Contrôle interne	
------------------------------------	---	--




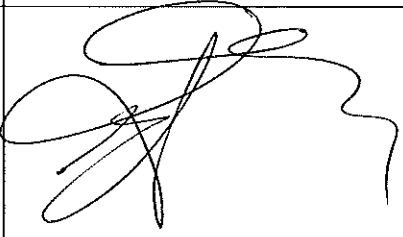

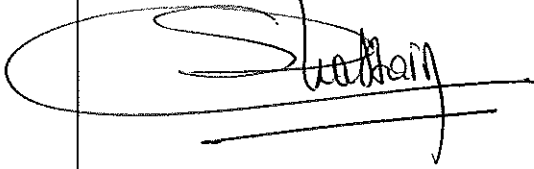

Art. 3 .- Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire hors classe, et à Mme Sylvie BRULÉ, Inspectrice divisionnaire de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service France Domaine Paris :


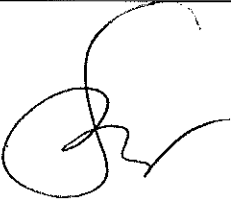

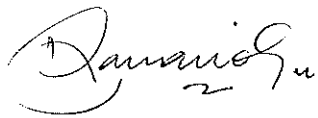




- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.

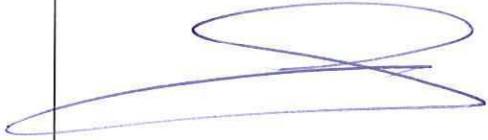

Prénom - Nom	Grade - Fonction	Signature
Mme Françoise MOTARD	Inspectrice divisionnaire hors classe, Responsable des évaluations domaniales	
Mme Sylvie BRULÉ	Inspectrice divisionnaire de classe normale, Responsable des évaluations domaniales	

Art. 4 .- Délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MUNIER, Mme Marie-Thérèse DURAY, Mme Madeleine BENAMOU, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, Mme Solange CHASSAIN, Mme Jocelyne PERREIN-CHATOUX, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, *Mme Gisèle SOLDA* et M. Charles RICARD, inspecteurs des Finances publiques, et à M. Thomas BOUCHET, contrôleur des Finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service des missions domaniales :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

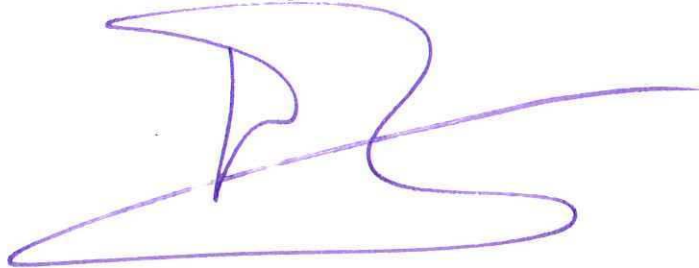
Prénom - Nom	Grade - Fonction	Signature
Mme Joëlle MUNIER	Inspectrice divisionnaire de classe normale, Evaluatrice	
Mme Marie-Thérèse DURAY	Inspectrice, Evaluatrice	
Mme Madeleine BENAMOU	Inspectrice, Evaluatrice	
Mme Evelyne TUTIN	Inspectrice, Evaluatrice	
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, Evaluatrice	
Mme Solange CHASSAIN	Inspectrice, Evaluatrice	
Mme Jocelyne PERREIN-CHATOUX	Inspectrice, Evaluatrice	

M. Yves LE PUIL	Inspecteur, Évaluateur	
Mme Selloi MALOUCHE BOUDEN	Inspectrice, Évaluatrice	
Mme Sylvie EDON	Inspectrice, Évaluatrice	
Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA	Inspectrice, Évaluatrice	
M. Roland BOYER	Inspecteur, Évaluateur	
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, Évaluateur	
M. Jean-Claude LAMART	Inspecteur, Évaluateur	
M. Charles RICARD	Inspecteur, Évaluateur	

Mme Gisèle SOLDA	Inspectrice, Évaluatrice	
M. Thomas BOUCHET	Contrôleur, Évaluateur	

Art. 5. – le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

Le gérant intérimaire de la Direction Régionale des Finances Publiques
d'Ile-de-France et du département de Paris



Jean-Pierre PERY



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2011305-0084

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Novembre 2011**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - DRFiP75 - Délégations de
signatures concernant les services de la
direction du pôle fiscal Centre - DAUPHIN-
HIPON



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Madame Josiane DAUPHIN-HIPPON, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques hors classe, responsable du centre des impôts fonciers (CDIF) de Paris Sud, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du CDIF de Paris Sud, 101 rue de Tolbiac 75013 Paris et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} novembre 2011

Jean-Pierre PERY



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012001-0006

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Janvier 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - DRFiP75 - Délégations de
signatures concernant les services de la
direction du pôle fiscal Nord- Est - A + - SAP
- PCE - IAD

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à Monsieur **Bruno RICHARD**, comptable public, responsable du **SIE du 8^e Europe Haussmann**, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle, formulées par les entreprises disposant d'un seul établissement ou dont tous les établissements sont situés dans le ressort du centre, quel que soit le montant de la demande ;
- 3) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1er janvier 2012

Jean-Pierre PERY





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à Monsieur **Didier CHARBONNIER**, Inspecteur principal des finances publiques, adjoint au responsable du **SIE du 17^e Les Batignolles**, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle, formulées par les entreprises disposant d'un seul établissement ou dont tous les établissements sont situés dans le ressort du centre, quel que soit le montant de la demande ;
- 3) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2012

Jean-Pierre PERY

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à **Monsieur Gérard OLINGUE**, comptable public, responsable du **SIP du 17^e arrondissement La Plaine Monceau**, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1er janvier 2012

Jean-Pierre PERY





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean Michel BEAUMONT**, comptable public, responsable du **SIP du 17^e arrondissement Les Epinettes**, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1er janvier 2012

Jean-Pierre PERY

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à **Madame Hélène FUENTES**, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, **SIP du 8e arrondissement de Paris**, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2012



Jean-Pierre PERY

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 euros aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au **Pôle de Contrôle et d'Expertise du 8^e Champs Elysées Europe Haussmann** dont les noms suivent :

M	EGALIS	FABRICE
Mme	CUCHET	FRÉDÉRIQUE
Mme	FERRADOU DIT LACOSTE	CRISTELLE
Mme	KHOURY	MIREILLE
Mme	LABIC	ELISABETH
Mme	NOIROT	MARTINE
Mme	PALAZY-RAOULT	AGNÈS
Mme	SERIN	FRANÇOISE

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2012


Jean-Pierre PERY

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions au **Pôle de Contrôle et d'Expertise du 18^e arrondissement de Paris** dont les noms suivent :

M	BOURDALE DUFAU	THIBAUT
Mme	COUZON-MURAIRE	LUCIE
M	LALOUETTE	SÉBASTIEN
Mme	LE CORRONC	CATHERINE
M	MORENO	GUILLAUME

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2012

Jean-Pierre PERY



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au **pôle IAD du 17^e arrondissement Batignolles Ternes** dont les noms suivent :

M	BOUDINOT	ALEXIS
M	BRESTIC	BERTRAND
M	FOUCHET	GILLES
M	GONZALEZ	MARC
M	LATRY	FREDERIC
M	LAURET	SAMUEL
M	LELANDOIS	ALEXIS
M	LE MARIE	SYLVAIN
Mlle	LEROUX	CAROLINE
Mlle	SCHOENE	ELSA
Mme	THERESE-TAVERNEY	ARMELLE
Mlle	TRESPEUX	SOPHIE
M	VAN PRAET	ANTHONY
M	VIGNERON	JÉRÔME

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1er janvier 2012

Jean-Pierre PERY



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012002-0005

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 02 Janvier 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - Délégations de signatures
concernant les services de la direction du pôle
Paris Sud- Ouest - A +

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à Mme Marie Thérèse Huete, inspectrice divisionnaire des finances publiques adjointe à la responsable du SIP du 13^{ème} arrondissement Maison Blanche et du pôle FI du 13^{ème}, à l'effet, au nom de l'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris :

1° de prendre, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50.000 euros ;

2° de signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

3° de statuer sur les demandes de prorogation du délai pour construire prévu aux IV et IV bis du A de l'article 1594-0 G du code général des impôts et au III de l'article 266 bis de l'annexe III audit code.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP du 13^{ème} arrondissement Maison Blanche et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 janvier 2012

Jean-Pierre PERY



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à Mme Catherine Roch, inspectrice divisionnaire des finances publiques responsable du Pôle CE du 6^{ème} arrondissement, à l'effet, au nom de l'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris :

1° de prendre, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50.000 euros ;

2° de signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du pôle et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 janvier 2012

Jean-Pierre PERY



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à M Pierre CLUZEL, inspecteur divisionnaire des finances publiques responsable par intérim de la BCR Sud, à l'effet, au nom de l'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris :

1° de prendre, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50.000 euros ;

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la brigade et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2012

Jean-Pierre PERY



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à M Eric Mahieux, inspecteur divisionnaire des finances publiques adjoint au responsable du SIP du 13^{ème} arrondissement La Gare, à l'effet, au nom de l'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris :

1° de prendre, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50.000 euros ;

2° de signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP du 13^{ème} arrondissement La Gare et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 janvier 2012

Jean-Pierre PERY





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012023-0005

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 23 Janvier 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - DRFiP75 - Délégations de
signatures concernant les services de la
direction du pôle fiscal Nord- Est -
PEYRONNET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1er novembre 2011, M. Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à **Madame Bernadette PEYRONNET**, comptable public responsable du **SIP du 8e arrondissement de Paris**, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 23 janvier 2012

Jean-Pierre PERY